



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E172978

VALABLE JUSQU'AU 18/02/2027

ÉDITÉ LE

13/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2012

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 04/02/2026
300 000

Raison sociale : BATIMENT ALLIANCE SERVICE

22 RUE DE LA MAISON ROUGE
77185 LOGNES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MEAUX 2012B02083

Siret : 789 527 330 00029

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 2126790

Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD 146141286

Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD 146141286

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 01 64 68 25 64

Fax :

Portable :

Site Internet :

E-mail : contact@bat-alliance.fr

Responsabilité légale :

DS HOLDING (980 342 661) / COSKUN DEVRIM DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 16

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5112	Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m ² sans surpresseur Mention RGE	19/11/2024
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE	19/11/2024
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ² Mention RGE	01/07/2025
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	19/11/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	19/11/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	19/11/2024
o Ventilation mécanique	01/07/2025
o Isolation des murs par l'extérieur	16/11/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.